



Organisation internationale du Travail



Ministère des Affaires Sociales

Compte tenu des relations privilégiées qui lient le BIT et la Tunisie et dans le cadre de la mise œuvre du programme de coopération du BIT portant sur les domaines prioritaires, notamment la promotion du dialogue social à tous les niveaux, et vu la volonté commune des deux parties de poursuivre le projet :

« Promotion du dialogue social et renforcement de la Gouvernance du Travail en Tunisie » financé par le Gouvernement de la Norvège pour un montant global de 1,331 M US pour une seconde phase portant sur la période 2015-2016 et qui consistera en premier lieu à consolider les acquis découlant de la signature du contrat social le 14 janvier 2013 ; Dont la mise en œuvre s'articulera autour de 3 objectifs complémentaires :

- *Lancement d'un nouveau modèle de politique de croissance économique et de développement régional et de promotion de l'Emploi (Axes 1 et 2 du contrat social),*
- *Préservation et consolidation du système de protection sociale (Axes 3 et 4 du contrat social),*
- *Institutionnalisation du dialogue social (Axe 5 du contrat social).*

L'Organisation internationale du Travail, représentée par le Bureau Régional de l'Afrique du BIT, et le Ministère des Affaires Sociales signent le présent accord et conviennent par la présente de coopérer et de fournir le soutien nécessaire pour assurer le succès de la mise en œuvre du projet (dont ci-joint copie).


Aeneas Chapinga CHUMA

Directeur Régional pour l'Afrique

Ahmed Ammar Younbai

Ministre des Affaires Sociales



« Promotion du dialogue social et renforcement de la Gouvernance du Travail en Tunisie »

Titre du projet et code:	Promotion du dialogue social et renforcement de la gouvernance du travail en Tunisie. TUN/14/02/NOR
Budget total:	NOK 9M (US 1.331M)
Période:	2015 - 2016
Pays:	Tunisie
Unité administrative:	BP-Alger
Responsable BIT:	Mr Ould Sidi Mohamed, Directeur BP-Alger, ouldsidi@ilo.org
Appui technique:	DWT – Le Caire
Unités de Collaboration au BIT:	ACTRAV, ACT/EMP, RO-Africa, GOVERNANCE (DIALOGUE), SOCPRO

Résumé

L'OIT est actuellement en train de mettre en œuvre le projet TUN / 10/01 / NOR intitulé "Promotion du dialogue social et amélioration de la gouvernance du travail en Tunisie", financé dès la première phase de l'accord de coopération du programme de la Norvège et de l'OIT. Le projet est dans sa phase finale et prendra fin en avril 2015.

Le projet a contribué à des résultats importants en Tunisie. Il a fourni plus de 25000 jours de formation pour les mandants nationaux et locaux sur le dialogue social, les principes et normes fondamentaux et la gouvernance du travail. Plus important encore, le projet a contribué à accompagner le gouvernement et les partenaires sociaux dans la négociation du contrat social, étape historique pour la Tunisie. Le contrat social a été signé le 14 Janvier 2013 par le chef du gouvernement, la présidente de l'UTICA et le secrétaire général de l'UGTT (organisations des travailleurs et des employeurs en Tunisie), à l'Assemblée Nationale Constituante, en présence de membres du gouvernement, des membres de l'Assemblée Nationale Constituante, des partis politiques et du Directeur général de l'OIT.

Ceci a représenté une étape importante dans la transition politique globale en Tunisie, et a ouvert la voie pour le «Quartet», composé de l'UGTT, l'UTICA et de la ligue Tunisienne des Droits de l'homme et de l'ordre des Avocats à œuvrer en vue de dépasser la crise politique en 2013. Une nouvelle Constitution a finalement été adoptée en 2014 avec le soutien de partis politiques, des organisations de la société civile, des universitaires et du grand public, gagnant ainsi la reconnaissance internationale, sur certaines questions parmi d'autres aspects, des droits humains fondamentaux, y compris les droits des travailleurs.

Le contrat social marque l'engagement du Gouvernement et des partenaires sociaux sur les cinq axes clés pour d'ambitieuses réformes politiques: la croissance économique et le développement économique; les politiques de l'emploi et de formation professionnelle; les relations professionnelles et le travail décent; la protection sociale et l'institutionnalisation du dialogue social. Il représente l'ordre du jour de la politique centrale de la transition socio-économique en Tunisie, et celui qui reconnaît la centralité du travail décent, le tripartisme et les normes internationales du travail. Lors d'une conférence des parties prenantes nationales, tenue le 20 Novembre 2014, les ministères des Affaires sociales et de l'emploi, l'UGTT et l'UTICA ont confirmé leur reconnaissance continue du contrat social comme leur guide commun à avancer dans les réformes sociales et économiques sensibles et nécessaires en Tunisie.

Assurer le soutien continu de l'OIT pour ce dialogue social et pour les efforts de politiques de conception est essentiel, tel que souligné par les mandants nationaux, pendant la récente conférence nationale tenue au mois de novembre 2014. La délégation de haut niveau des mandants tunisiens a transmis le même message au ministère norvégien des Affaires étrangères à Oslo, en novembre 2013, et le Chef de gouvernement tunisien a sollicité la même requête du Directeur du BIT / Le Caire au mois de février 2014.

L'OIT est bien placée pour soutenir le déploiement du contrat par la modération des négociations tripartites à la fois aux niveaux politique et technique, en fournissant des conseils politiques de confiance, produisant une base de données des réformes et ajustements politiques et appuyant le renforcement des capacités des parties prenantes tripartites. Lors de la table ronde de haut niveau le 20 novembre 2014, l'accent a été mis sur les principales priorités en matière de réformes politiques et d'actions requises des quatre principales parties prenantes (MAS, MFPE, UGTT et UTICA), en collaboration avec d'autres acteurs importants (autres ministères et organisations de la société civile) ont été clairement définies. Ce projet est conçu pour assurer la continuité de l'assistance technique de l'OIT pour la mise en œuvre de ces réformes durant la période cruciale de 2015 à 2016.

1- Analyse de la situation, leçons apprises et consolidation des acquis

En mettant en œuvre ce projet, l'OIT comptera sur les réalisations, les leçons apprises et les travaux d'évaluation achevés sous le premier projet de dialogue social. En effet, ce projet peut être considéré comme une deuxième phase de ce dernier.

Le premier projet de dialogue social pour la Tunisie a démarré en mai 2012 dans un contexte politique et social particulièrement tendu, où les citoyens ont demandé à rompre définitivement avec un régime autoritaire et construire une société démocratique fondée sur le respect des droits de l'Homme et la justice sociale.

Les deux principaux objectifs du premier projet (en cours) sont:

- La promotion du dialogue social aux niveaux national, régional et sectoriel à travers le renforcement des capacités des responsables gouvernementaux, des travailleurs et des employeurs

- L'amélioration de la gouvernance du marché du travail grâce à la révision de la législation du travail et le renforcement des capacités des institutions du travail.

Le projet a été une ressource essentielle pour permettre aux mandants tripartites d'aboutir à un consensus, d'abord autour du concept d'un contrat social tripartite complet, puis en facilitant et vulgarisant son contenu.

L'idée d'un contrat social pour la Tunisie a été annoncée lors de la Conférence tripartite sur le lancement du projet dialogue social en Tunisie organisée par le projet. Il a ensuite organisé une série d'événements tripartites et formations pour la formulation de l'accord. Durant le processus, les parties prenantes tripartites ont développé un partenariat renforcé, des modalités de travail conjointes, une langue et une compréhension des concepts clés communes. La signature du contrat social en Janvier 2013 a engendré un rapprochement entre les travailleurs et les employeurs tunisiens et l'adoption d'un nouveau modèle de relations tripartites en Tunisie. Grâce au processus solide de dialogue social, les partenaires sociaux ont été en mesure de jouer un rôle crucial dans le dialogue politique national, avec la création du "Quartet", la formation d'un gouvernement de transition et l'adoption de la nouvelle Constitution.

La Constitution approuvée en Janvier 2014 garantit la liberté d'association (art. 35), le droit de se syndiquer, le droit de grève (art. 36), la liberté de se réunir et de manifester pacifiquement (art. 37) et le droit à un travail décent avec un salaire équitable (art. 40).

Le projet a aidé les partenaires sociaux et leurs membres à se familiariser avec les dispositions du contrat social, les a sensibilisés au travail décent, à la liberté d'associations et à d'autres principes et droits fondamentaux du travail. Les travailleurs, les employeurs et les inspecteurs de travail ont été formés sur la négociation collective et la promotion du dialogue social aux niveaux national, régional et sectoriel.

1332 participants (dont 453 femmes) ont participé à ces activités. Cinq commissions tripartites ont été créées pour le suivi de chacun des piliers du contrat social. Ces commissions se sont depuis réunies régulièrement et le projet a offert le soutien technique et la modération.

Dans le cadre de leur travail, un projet de loi pour la création d'une institution tripartite de dialogue social a été élaboré et soumis au gouvernement, espérant qu'il sera adopté parmi les premiers projets à envisager en 2015.

Après son approbation, un soutien substantiel sera nécessaire concernant le règlement interne du nouveau Conseil, sa planification stratégique, et la formation de ses membres. Une étude juridique de la législation du travail en Tunisie a été préparée recommandant la révision du code du travail.

Un diagnostic de l'administration du travail a mis en évidence les lacunes et les défis pour les besoins en réforme et renforcement des capacités. Enfin, le projet a également assuré un rôle de coordination avec les autres projets de l'OIT en Tunisie, en particulier le projet de l'emploi décent pour les femmes et celui de l'emploi décent des jeunes en Tunisie afin d'appuyer le contrat dans ses diverses composantes.

2. Ajustement stratégique

Ce projet contribuera aux résultats et programmes globaux des pays, comme suit:

Indicateur principal:

Output 12 / TUN 803: Accroissement des capacités des organisations d'employeurs et celles des travailleurs afin de participer efficacement à l'élaboration des politiques sociales et du travail

En plus:

Outcome 5/ TUN128: L'organisation du travail au sein des entreprises des secteurs industriels stratégiques est plus flexible et offre des conditions de travail améliorées pour les travailleurs et les travailleuses

Outcome 9 /TUN801: renforcement des capacités institutionnelles des organisations des employeurs.

Outcome 10 /TUN802: renforcement des capacités institutionnelles des organisations des travailleurs.

Outcome 11/ TUN 901 : Renforcement des capacités du Ministère en charge du travail en matière d'administration et d'inspection du travail.

Outcome 14 / TUN 151 : Les institutions nationales et les partenaires sociaux ont les capacités renforcées pour appliquer les droits fondamentaux en matière de liberté syndicale et de négociation collective.

1. Stratégie de mise en œuvre et cadre de travail

Le nouveau projet permettra à l'OIT de consolider les résultats obtenus et l'appui des négociations tripartites autour des domaines prioritaires de la réforme socio-économique en Tunisie stipulées dans le contrat. Un "plan d'action pour la mise en œuvre du Contrat social", détaillant l'ensemble des outputs (objectifs) et actions requises des parties prenantes nationales pour atteindre les résultats attendus du contrat social, est en cours d'élaboration, en tant que suivi de la Conférence précitée de Novembre 2014: le cadre de résultats de ce projet est donc étroitement aligné avec ces priorités.

Le projet appuiera de près les travaux des cinq commissions établies pour le démarrage de la mise en œuvre du Contrat social. Le projet fera ses preuves en démontrant des évidences politiques, offrant des séances de formation et facilitant la négociation tripartite. Les experts et les décideurs seront exposés aux meilleures pratiques régionales et internationales, avec la collaboration avec d'autres projets de l'OIT en Tunisie et dans la région. Une fois la politique et le travail législatif terminé (régimes de sécurité sociale Conseil de dialogue sociale, politique de l'emploi, réformes fiscales et investissement etc.), le projet appuiera l'exécution de la politique en fournissant une assistance technique sur la réforme des structures ministérielles, des procédures d'exploitation normalisées et les manuels techniques et des lignes directrices.

Une fois la politique et la législation des travaux terminés (Conseil du dialogue social, politique de l'emploi, réformes des régimes fiscal et d'investissement etc.), le projet appuiera l'exécution des politiques en fournissant une assistance technique sur la réforme des structures ministérielles, des procédures d'exploitation normalisées et les manuels et les guides techniques.

Le projet assurera également la coordination entre l'ensemble du programme de l'OIT en Tunisie (actuellement 9 projets) afin d'assurer l'alignement du programme de l'OIT avec la mise en œuvre du contrat social. Le coordonnateur du projet actuel (couvrant le secteur du dialogue social), avec l'appui par conséquent, des deux coordinateurs techniques (respectivement de croissance et d'emploi et de protection sociale et de relations professionnelles,) agiront donc comme modérateurs des autres projets de l'OIT, des cinq commissions du contrat social et d'autres groupes de parties prenantes pertinentes.

Bénéficiaires et principales parties prenantes

Le projet appuiera et profitera essentiellement aux ministères des Affaires sociales et de l'Emploi et de la formation professionnelle, aux organisations des travailleurs et des employeurs de la Tunisie (l'UGTT et l'UTICA). Il fournira des conseils d'experts et de formation pour renforcer les capacités de ces quatre principaux mandants, afin de leur permettre de mieux formuler et mettre en œuvre des réformes politiques en conformité avec le contrat social. Le projet travaillera notamment en étroite collaboration avec les cinq commissions tripartites établies pour la mise en œuvre du contrat social, et le renforcement des capacités des membres de ces commissions. Par ailleurs, et dans le but de renforcer les travailleurs et les employeurs, la formation sera également offerte à l'échelle individuelle, en particulier pour susciter la prise de conscience et la compréhension du processus de réforme, et du travail décent et des normes internationales de travail.

Results framework

Outcomes	Outputs	Activités clés
1. Un nouveau modèle de politique de croissance économique, de développement régional et de promotion de l'emploi est lancé (Axes 1 et 2 du contrat social)	1.1. Une stratégie pour l'économie et l'emploi a été élaborée et soumise aux cabinets des ministres.	Ceci se basera sur les travaux déjà achevés par l'OIT pour la préparation de la stratégie nationale de l'emploi en Tunisie. Il comprendra une analyse sur: a) Le développement économique sectoriel (ie. des secteurs stratégiques pour la valeur ajoutée locale et la création d'emplois), b) Le développement régional, prévoyant des incitations et des investissements particuliers pour les régions qui, historiquement, ont pris du retard, ainsi que pour les centres les plus dynamiques de la compétitivité; c) Les mesures actives et passives de marché du travail actives et passives, et les éventuelles révisions du code du travail; d) L'éducation et la formations professionnelle, le guide de carrière et le tripartisme dans le système éducatif; e) Recommandations sur les réformes de la politique fiscale, l'investissement, le commerce et la concurrence des politiques pour l'optimisation de leur potentiel d'emploi; Le travail sera piloté par la commission tripartite du contrat social, et mobilisera l'expertise des économistes nationaux et internationaux et des experts en développement au sein d'un groupe technique. Conférences nationales de dialogue et des campagnes de communication seront organisées pour assurer une large participation dans les travaux du groupe technique.
	1.2 Le ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle réforme ses structures et adopte des outils techniques clés pour améliorer sa pertinence et son efficacité	1.2.1 Formulation d'un nouveau plan stratégique et du mandat de la fonction du ministère (par le ministère) 1.2.2 Adoption d'un nouvel organigramme et des décisions ministérielles y relatives afin de mieux aligner les structures avec le plan/le mandat stratégique 1.2.3 Renforcer les fonctions clés techniques du Ministère et de ses structures connexes (placement à l'étranger, formation professionnelle, M & E de PMT,

		l'entrepreneuriat social), avec l'adoption et l'application des nouvelles directives et outils techniques 1.2.4 Renforcement des capacités des experts et des décideurs
2. Le système de sécurité sociale existant est préservé et consolidé sur la base des principes d'universalité et de distribution, et la couverture de la sécurité sociale dépassera le seuil des employés formels (composantes 3& 4 contrat Social)	2.1. Des recommandations tripartites concernant une révision complète du système de sécurité sociale existant (retraites et santé) sont préparées	2.1.1 L'analyse financière/actuarielle sur les options possibles 2.1.2 L'évaluation de la gouvernance et des recommandations pour chaque fonds de la sécurité sociale et pour l'ensemble du système de protection sociale. 2.1.3 La Rédaction (le drafting) du texte législatif et réglementaire 2.1.4 Le renforcement des capacités des experts et des décideurs
	2.2. La couverture de la protection sociale est prolongée	2.2.1 Etude de faisabilité sur un fonds d'assurance pour perte d'emploi 2.2.2 Etude (s) de faisabilité pour la mise en place d'une allocation de revenu universel minimum et d'autres priorités tripartites 2.2.3 Benchmark / évaluations de base et de expertise juridique sur les principales priorités de réformes tripartites (SST, congé de maternité, secteur agricole ...) 2.2.4 La Rédaction (le drafting) du texte législatif et réglementaire 2.2.5 Le renforcement des capacités pour les experts et les décideurs
3. Le dialogue social est institutionnalisé au sein d'un Conseil de dialogue social et des organisations tripartites renforcées (couvrant la composante 5 du contrat social)	3.1. Le code du travail et d'autres instruments législatifs clés régissant le monde du travail sont réformés	3.1.1. Des négociations tripartites sur les principaux aspects de la réforme, basées sur les études de diagnostic réalisées en 2013 et 2014 3.1.2 : La Rédaction (le drafting) du texte législatif et réglementaire 3.1.3 Des conférences nationales et des campagnes de sensibilisation sur le dialogue social et les PFT
	3.2. Capacités des acteurs tripartites et des membres du Conseil de dialogue social (une fois établi) renforcées	3.2.1 Le renforcement des capacités dans chacun des domaines techniques du contrat social pour les acteurs tripartites et les membres du Conseil du dialogue sociale (mise en œuvre aussi à travers les activités ci-dessus) 3.2.2 Renforcement des capacités des parties prenantes tripartites et des membres du Conseil du dialogue social sur la planification stratégique, le genre, les M & E, les finances publiques et l'administration.

	3.3. Les capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs dans l'atténuation et la résolution des conflits du travail sont améliorées	3.3.1. Formation des formateurs sur les manuels clés de l'OIT concernant: • la négociation collective; • les principes et normes fondamentaux; • SST; • la législation tunisienne du travail. 3.3.2 les formations directes bénéficiant à au moins 3 000 membres du syndicat et des employeurs.
--	--	--

2. Modalités de gestion

Le Coordonnateur national du projet assurera la gestion et la coordination du projet, et sera le responsable direct de l'objectif 3. Deux coordonnateurs nationaux auront la charge de coordonner les objectifs 1 et 2 respectivement. Un assistant financier et un assistant administratif de projet soutiendront le travail du projet.

L'équipe du projet reportera au directeur de l'OIT pour le Maghreb et son équipe, basés à Alger. Le bureau d'Alger assurera des visites fréquentes pour suivre le progrès du projet, mesurer la satisfaction des principales parties prenantes et fournir les directives (orientations) générales. Les spécialistes ACTEMP et ACTRAV au Caire fourniront l'appui technique au projet en général et à l'objectif 3. Pour les objectifs 1 et 2, l'emploi, les compétences et les spécialistes la protection sociale de la DWT assureront également l'appui technique. Le projet bénéficiera également d'un soutien supplémentaire des unités collaboratrices suivantes: ACTRAV, ACTEMP, SOCPRO, GOUVERNANCE (DIALOGUE).

Le projet collaborera étroitement avec les autres projets de l'OIT en Tunisie, en particulier le projet financé par la Finlande sur l'autonomisation des femmes, le projet emploi des jeunes financé par l'Espagne et le projet financé par la Suisse sur les migrations de travail.

La gouvernance du projet

Afin d'éviter les doubles emplois et d'assurer l'intégration du projet dans le système de gouvernance des parties prenantes tripartites, la commission du contrat social supervisant la mise en œuvre du contrat social aura également le rôle de comité de pilotage de ce projet. Les rapports d'avancement préparés par le projet (voir ci-dessous) seront communiqués à la Commission et l'examen des activités du projet sera organisé au moins une fois par an au sein de la commission.

Rapports, suivi et évaluation

Les rapports d'avancement du projet (narratifs et financiers) seront soumis à la Norvège une fois par an, en conformité avec les dispositions précédentes de reporting, utilisant les formats et les procédures standard de l'OIT.

Au début, un plan de mise en œuvre du projet sera élaboré. Il définira les bases, les indicateurs et les cibles appropriés pour suivre et évaluer les réalisations des résultats aux niveaux des outputs et des out-comes. Concernant les informations de base, le projet s'intégrera en s'appuyant sur les évaluations et les informations produites durant la première phase de cette initiative.

Une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale indépendante seront effectuées en conformité avec la politique d'évaluation et les procédures en vigueur de l'OIT.